

N/REF : 11/06/2025 9H15 C:000053 I:80079
V/REF : AC/C21291
V/Email reçu le Mercredi 11/06/2025 à 9H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. KER
IMMEUBLE : KEREL -KER
3 ABCD/5 ABC, RUE BELLE ILE
.
35310 CHAVAGNE

Rennes, le 18 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003-Lot7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 5B ILLE - MME NEVEU 07 80 18 19 33
LOGEMENT N° 104038, PORTE N°14, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : BALLON PERCÉ RISQUE DÉGÂT DES EAUX.
MERCI DE PROCÉDER AU REMPLACEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme M. LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 11/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUITE SUR RÉSERVE MINI BALLON ECS CHAUDIERE
DÉMONTAGE RACCORD EFS ET ECS
FOURNITURE ET POSE DE 2 BOUCHONS POUR MISE EN SÉCURITÉ
RÉOUVERTURE EFS
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
PRÉCONISATION : FAIRE INTERVENIR LA SOCIÉTÉ EN CHARGE DE LA MAINTENANCE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 12/06/25 à 10H20 Mme M. LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL019-Bouchonnage s/alim.eau/gaz/chauf.	1	55,00	110,00
	TOTAL H.T.			110,00
	T.V.A. a 10,00%			11,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			121,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.